



NAFTA Technical Working Group on Pesticides  
Grupo de Trabajo Técnico del TLCAN sobre Plaguicidas  
Le groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

**Groupe de travail technique (GTT) de l'ALENA sur les pesticides  
Merida, Mexique  
Le 2 décembre 2004**

**Sous-groupe du Groupe de travail non agricole (GTNA)  
Résumé**

Participants : Warren Stickle (CPDA), Bob Kiefer (CSPA), Frank Sanders (EPA), Yasmin Mekhel (EPA), Valerie Robertson (ARLA), Mark Brohm (ARLA), Dasha Pelka (ARLA), Ian Chisholm (DPT), Has Shah (ACC ) Moises Capetillo (COFEPRIS), Patricia Pineda (COFEPRIS), Sue Crescenzi (Steptoe and Johnson, LLP), Norma Pangilinan (Bayer CropScience)

**1. Vue d'ensemble de la structure réglementaire**

Chaque pays a présenté un résumé de sa réglementation et de sa structure réglementaire :

**Mexique**

La Comisión Intersecretarial para el Control del Proceso y Uso de Plaguicidas, Fertilizantes y Sustancias Tóxicas (CICOPLAFEST) comprend des représentants des secrétariats suivants : santé, environnement, agriculture et économie.

- Les désinfectants relèvent des lois sur la santé (Secretaría de Salud) et ne sont pas réglementés en tant que pesticides (c.-à-d., produits utilisés en chirurgie).
- Dans le cadre actuel, l'homologation d'un produit est basé sur celle d'autres pays.
- Le Mexique est en train d'élaborer un nouveau processus d'homologation via une loi sur les pesticides (il n'est pas encore clairement établi si les désinfectants seront couverts par ce processus).
- Ce processus permettra au Mexique de s'harmoniser avec le cadre de l'ALENA.

**Canada**

- Les désinfectants pour surfaces dures sont réglementés par Santé Canada
- Ces produits sont soumis à la même réglementation que les produits pharmaceutiques (définis comme drogues dans la *Loi sur les aliments et drogues*)
- À ce jour, aucune harmonisation des exigences en matière de données n'est recherchée, si ce n'est pour l'étiquette.

**États-Unis**

- Norme d'étiquetage NOM189 établie par la Consumer Product Safety Commission.

### **Autres questions analysées**

- Frank a demandé si certaines parties de l'étiquette pourraient faire l'objet d'une harmonisation entre les 3 pays.
- Au Mexique, vu que les désinfectants ne sont pas classés comme pesticides, il n'est pas possible d'harmoniser l'étiquette avec celle du Canada et des États-Unis.

**Mesure :** **Moises va envoyer une copie-échantillon d'une étiquette mexicaine à Cleo Pizana; il va également fournir le cadre législatif et d'autres renseignements connexes.**

- Au Mexique, les produits de nettoyage ne font pas l'objet d'une homologation officielle.
- Il faut établir clairement quel est l'organisme qui au Mexique est responsable de la réglementation du gazon, des parcours de golf et des produits ornementaux.

**Mesure :** **Moises va se renseigner et revenir avec des réponses au sujet du gazon et des produits ornementaux.**

- Au Mexique, existe-t-il des processus d'homologation distincts pour les produits agricoles et les produits non agricoles, destinés à des utilisations domestiques?

**Mesure :** **Moises va envoyer à Frank les renseignements sur ce que le Mexique souhaiterait voir figurer à l'étiquette pour pouvoir commercialiser un produit.**

## **2. Examen de la matrice d'exigences concernant l'étiquette des désinfectants pour surfaces dures**

Ian Chisholm a présenté un bref résumé du projet-pilote pour une étiquette de l'ALENA :

- Deux entreprises ont été choisies pour le projet pilote;
- En janvier 2005, les entreprises seront engagées dans le processus de demande pilote;
  - ▶ tenue d'une conférence téléphonique préalable à la demande pour analyser les exigences.
  - ▶ 45 jours d'examen préliminaire; 210 jours pour la période d'examen au Canada; 90 jours aux États-Unis conformément au PRIA;
  - ▶ Résultat : une période de 90 jours a été choisie pour l'examen préliminaire/examen.
  - ▶ Les symboles de danger de l'EPA seront utilisés sur les étiquettes;
    - Au Canada, les désinfectants sont considérés comme des médicaments et le SIMDUT/RPCCC ne s'applique pas.

- ▶ Des étiquettes uniques seront admissibles et utilisées au Canada et aux États-Unis;
  - On espère ajouter le Mexique à la liste des pays admissibles.
  - Pour être admissible au projet d'étiquette de l'ALENA, celle-ci doit déjà être homologuée (DIN et numéro d'homologation de l'EPA).

### **3. Mise à jour sur les produits de formulation**

- L'ARLA a publié une directive d'homologation sur les produits de formulation cette année.
- Mise en oeuvre graduelle des nouvelles exigences sur une période de 3 ans, à partir de janvier 2005.
- Le secteur industriel a exprimé certaines préoccupations au sujet des exigences d'étiquetage pour la liste 2, qui devraient entrer en vigueur en 2006.
- L'ARLA communique très activement avec l'industrie.
- Il faut mettre l'accent sur la méthode de divulgation et les points à divulguer sur l'étiquette.
- La nouvelle LPA exige la divulgation des produits de formulation préoccupants pour la santé.
- L'EPA prévoit terminer la réévaluation des substances chimiques à usage alimentaire d'ici août 2006.
- La Chemical Producers and Distributors Association ou CPDA (Warren Stickle) et l'Inert Steering Committee ont communiqué à l'EPA une liste de numéros CAS vérifiés.

#### **Mesure : L'EPA a convenu de fournir cette liste à l'ARLA (Valerie)**

- Environ 60 matières inertes à usage alimentaire de la liste 2 font l'objet d'un examen aux États-Unis.
- Les États-Unis ont signalé qu'il faudrait synchroniser les inscriptions sur la liste avec celles de l'ARLA. Valerie a indiqué que l'ARLA coopérera avec l'EPA pour les activités de réévaluation.
- La liste 2 ne s'applique pas aux désinfectants de surfaces dures, mais seulement aux assainissants.
- La CPDA/Warren ont indiqué qu'ils ont retenu les services d'un consultant afin d'aider à obtenir des renseignements sur les agents tensioactifs pour l'EPA aux fins de la réévaluation.

### **4. Idées de l'industrie pour des projets concernant le Mexique**

- L'industrie a suggéré que le prochain projet d'harmonisation de l'étiquetage pourrait porter sur les rodenticides d'hygiène publique.

## 5. **Mise à jour des examens conjoints (EC)**

- L'industrie a indiqué qu'il faut étudier les besoins en EC pour les nouvelles utilisations.
- L'industrie constitue la force motrice pour les EC aux États-Unis; il n'existe pas d'incitatif pour ce processus, si ce n'est un échéancier moins éloigné.
- Pour les États-Unis, les échéanciers des examens conjoints sont plus rapprochés que ceux se situant dans le cadre du PRIA.
- Les États-Unis et la DPT examinent la possibilité d'harmoniser les exigences en matière de données pour les désinfectants (ARR et DPT); il faut amener les intervenants à participer.

## 6. **40 Code of Federal Regulations (CFR), section 158, sous-section W**

- L'industrie est préoccupée par les délais de publication de ces exigences en matière de données liées aux antimicrobiens et a fait observer qu'il s'agit là d'une priorité.
- Frank a indiqué qu'il faudrait organiser des ateliers sur le 158W comme moyen d'atteindre les communautés d'utilisateurs.

## 7. **Étapes additionnelles**

- L'industrie a fait observer qu'il fallait, pour l'étiquetage ALENA, envisager d'autres insecticides non agricoles, des produits d'entretien domestique et des rodenticides, vérifier si l'étiquette ALENA pour désinfectant de surfaces dures peut servir de modèle et s'il faudrait passer au prochain candidat.

**Mesure :** **Frank coopérera avec Lois Rossi afin de disposer d'une personne-ressource pour ce qui précède.**

- Il faut également attirer l'attention sur la coordination avec le SGH.
- Il faut être conscient de la nature des changements requis suite à la mise en oeuvre du SGH.